

9.—SERMENT No. 3

Mentionné dans la dix-septième section de cet Acte.

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR.

Je, soussigné, G. H., nommé député-officier-rapporteur pour la paroisse de 2
 (ou, pour le township de
 ou, pour le quartier de ou, 4
 pour la partie de la paroisse de
 ou, pour la partie du township de 6
 dans le comté (riding, cité ou ville) de
 jure solennellement, 8
 (ou, si c'est une des personnes à qui la loi
 permet d'affirmer dans les causes civiles, 10
 affirme solennellement,) que j'agirai en la
 dite qualité de député-officier-rapporteur 12
 fidèlement, sans partialité, crainte, faveur
 ou affection. Ainsi Dieu me soit en aide. 14

(Signature)

G. H.,
 Député-Officier-Rapporteur.

10.—FORMULE G

Mentionnée dans la dix-septième section de cet Acte.

CERTIFICAT de la prestation du serment du député-officier-rapporteur.

Je, soussigné, certifie par les présentes,
 que le jour du 16
 mois de G. H., député-
 officier-rapporteur pour la paroisse de 18
 (ou, pour le township de
 ou, pour le quartier de ou, 20
 pour la partie de la paroisse de
 ou, pour la partie du township de 22
 dans le comté (riding, cité ou ville) de
 a prêté et signé devant 24
 moi le serment d'office requis en pareil cas
 d'un député-officier-rapporteur par la dix-26
 septième section d'un acte du parlement de
 cette province, intitulé : " Acte, etc., (titre 28
 de cet acte.)